

Direction des évaluations environnementales

Le 11 juillet 2008

Monsieur Claude Carette  
Vice-président  
Bureau de gestion des projets  
Agence métropolitaine de transport  
500, Place d'Armes, 25<sup>e</sup> étage  
Montréal (Québec) H2Y 2W2

**Objet : Train de l'est – Lien ferroviaire entre Mascouche/Terrebonne et  
Repentigny : Questions et commentaires additionnels  
(Dossier 3211-08-009)**

Monsieur,

Vous trouverez ci-dessous quelques questions et commentaires additionnels concernant l'étude d'impact du projet en titre. Ces questions et commentaires complètent ceux que nous vous avons fait parvenir le 4 juillet dernier.

- En complément à la QC-8 ainsi qu'à la QC-23 du document transmis le 4 juillet dernier, l'empiètement dans les milieux humides devra suivre la séquence « Éviter, minimiser, compenser ». La compensation pour les superficies de milieux humides touchées devra notamment tenir compte de la superficie et de l'importance écologique de ceux-ci. Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et du Développement durable devra être consulté concernant cette compensation qui devra prioritairement se faire par l'acquisition de terrains d'intérêt qui devront être convertis en servitudes réelles de conservation à perpétuité ou autres projets de conservation d'intérêt.

De plus, dans un tableau, l'initiateur devrait spécifier la superficie (m<sup>2</sup>) de chaque boisé touché (pour l'ensemble des phases du projet) avec et sans emprise en indiquant, pour chaque superficie, l'importance du milieu touché.

...2



Enfin, afin de mieux cerner la problématique sur le drainage de la tête du ruisseau de Feu, veuillez nous informer lorsque l'étude mentionnée au dernier paragraphe de la section 5.4.3 de l'étude d'impact sera complétée.

- En complément à la QC-17, il y aurait lieu de préciser davantage les infrastructures et les travaux nécessaires pour chacune des traversées de cours d'eau ainsi que l'empiètement de ceux-ci dans le littoral des cours d'eau concernés. Est-ce que des mesures de compensation sont envisagées pour l'empiètement dans le littoral par les infrastructures permanentes ou temporaires?

Je vous prie de recevoir, Monsieur, mes meilleures salutations.

La chef du Service des projets  
en milieu terrestre,



Marie-Claude Thériault